

SOCIÉTÉ DE PÊCHE "LE BROCHET" / DÉVERSEMENTS POUR 2020

LE PRIX DE LA CARTE DE LA SOCIÉTÉ EST DE 40 EUROS



Pour l'ouverture du samedi 21 Mars

Déversement de 80 kg de truites FARIO dans La RULLES.
30 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
20 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
10 kg de truites FARIO dans la SEMOIS.

Déversement le mercredi 18 mars à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA SEMOIS, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 8 AVRIL AU 10 AVRIL INCLUS.



Ré-ouverture le samedi 11 Avril

Déversement de 80 kg de truites FARIO dans La RULLES.
30 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
10 kg de truites FARIO dans La CIVANNE.
10 kg de truites FARIO dans la SEMOIS

Déversement le mercredi 8 avril à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)

PÊCHE INTERDITE DANS LA RULLES, LA BREUVANNE ET LA CIVANNE DU 29 AVRIL AU 30 AVRIL INCLUS.



Ré-ouverture le vendredi 1 Mai

Déversement de 60 kg de truites FARIO dans La RULLES.
25 kg de truites FARIO dans La BREUVANNE.
10 kg de Truites FARIO dans La CIVANNE.

Déversement le mercredi 29 avril à 18:00 Hrs. (rendez-vous = parking du camping des 2 Eaux à Ansart)



Pour l'ouverture générale en SEMOIS le samedi 6 Juin

Déjà déversés par le Fond Piscicole en novembre 2019 : 31 kg de gardons
14 kg de perches de 13 à 30 cm
67 brochetons de 30 à 40 cm

A noter : lorsque le fond piscicole vient déverser, nous ne sommes pas avertis à l'avance, mais nous fermerons les endroits de déversement dans la Semois pendant 10 jours !!!

En provenance de la frayère à Rossignol (production et élevage par la Société), 280 brochetons de 8 à 20 cm ont été déversés en Semois.

En provenance de notre étang à Poncelle (production et élevage par la Société), environ 2000 truitelles fario seront déversées dans la Rulles, la Breuvanne et la Civanne dans le courant du mois de mars.

COMITE : PRÉSIDENT : ADAM W. 063444552 SECÉTAIRE / TRÉSORIER : CLARISSE D. 063444671
VICE-PRÉSIDENT : RAMPÉL CH. 0494055856 GARDE-PÊCHE : MOUCHET J.F 063444917
MEMBRE / COMMISSAIRE : WARZEE P. 0495234192

CONSEIL ET RESPECT : 1) En cas de prise de truitelle avec risque de mortalité due à un « engammage » trop profond, la meilleure solution pour un moindre risque est de couper le bas de ligne.

2) Veuillez impérativement à ne rien laisser trainer au bord de la rivière, emportez vos déchets.

ETANG DE ROSSIGNOL : 1) Le 25 avril, concours de pêche avec déversement de 50 kg de truites arc-en-ciel. L'étang sera réservé jusqu'au 28 avril inclu aux pêcheurs ayant participé au concours, ou ayant payé le droit d'inscription à cette journée.

2) L'étang sera réservé à l'initiation de jeunes pêcheurs le ??? juin matin.

ATTENTION IMPACT DE LA PESTE PORCINE : Il est interdit de se rendre à la pêche dans les cours d'eau et pièces d'eau contiguës à des terrains boisés. Sont également concernés les terrains en friche sur lesquels poussent des buissons, arbustes et arbres. Cependant, si la bande boisée située le long d'un cours d'eau ou d'une pièce d'eau n'excède pas une largeur de 10 mètres, la pratique de la pêche est autorisée.

Les cartes montrant les zones de nos parcours de pêche concernées par cette interdiction figurent sur notre site internet <http://www.tintignylebrochet.be/>

D'AVANCE MERCI, ET BONNE SAISON 2020 A TOUS